



## **CGT-Educ'Action Académie de Créteil Pour une véritable Mastérisation et une véritable formation des enseignants !**

Les futurs concours de recrutement des enseignants et des CPE s'appliqueront dès la session 2010 et auront moins d'épreuves qu'actuellement.

Les enseignants seront formés à l'université par des « masters professionnalisant » et non plus formés à l'IUFM. Recrutés au niveau Bac+5 (Master 2), le contenu des concours sera donc modifié pour la session 2010, qui se tiendra en janvier et juin 2010 (admission).

Dans les premier et second degrés, les candidats devront passer deux épreuves écrites orientées sur le savoir académique, avec éventuellement une partie portant sur la connaissance de "l'épistémologie et l'histoire" de la ou les disciplines. Il faudra ensuite passer deux épreuves orales : lors de la première ("exercice pédagogique"), le candidat devra tirer au sort un sujet de leçon, qu'il devra préparer et exposer au jury. Il devra faire valoir "sa capacité à concevoir et organiser un enseignement" et à "expliquer ses choix pédagogiques et didactiques". La dernière épreuve consistera en un entretien avec le jury, qui permettra de mesurer les connaissances du candidat sur "le système éducatif : ses missions, ses valeurs, le fonctionnement du service public d'éducation.

Pour l'agrégation, "les épreuves et programmes" actuels "sont maintenus en l'état", mais une des épreuves orales ressemblera à "l'exercice pédagogique" et s'y ajoutera l'épreuve avec le jury. Les agrégés devront enseigner en priorité "au lycée, dans la mesure du possible dans les classes à examen, en classes préparatoires, en STS (ex-BTS) et en licence".

**Pour passer ces concours, il n'y a "pas d'obligation juridique d'avoir fait un stage" pratique en classe. Néanmoins, le nouvel enseignant devra, dès la rentrée suivante, être à plein temps devant une classe.**

Le ministère a fait savoir que « par ailleurs le rôle des non-titulaires doit être mieux reconnu et l'activité de suppléances de remplacement doit ouvrir droit à la VAE pour leur recrutement à titre définitif. Cette perspective sera prise en compte dans la réflexion sur le métier d'enseignant. Elle fera l'objet d'une négociation avec les organisations syndicales.» Le ministère ne parle plus de concours interne ni de plan de titularisation mais de VAE qui permettrait de se présenter aux concours. Les critères de cette VAE restent à définir...

La diminution importante des postes statutaires fait que le recrutement des Non-titulaires n'est pas près d'être en extinction et fait craindre leur pérennisation dans la précarité..

Dans le flot des réformes que le gouvernement veut imposer, celle concernant la formation des personnels enseignants et d'éducation provoque un rejet unanime tant de la communauté scolaire que de l'enseignement supérieur : **Cette réforme a essentiellement un objectif budgétaire, en particulier par la suppression de l'année de stage rémunéré et les postes de formateurs et de personnels administratifs.**

Par ailleurs, en l'état de l'université aujourd'hui, reculer le concours après un bac + 5 pour les étudiants les plus modestes, c'est instituer une sélection sociale insupportable et accroître le barrage à la titularisation des non titulaires en poste, recrutés avec une licence. C'est aussi remettre en cause actuellement la formation initiale indispensable des enseignants à l'IUFM.

Le troisième report de remontée des dates des maquettes IUFM et le refus des CA des universités de les transmettre dans les délais fixés imposent, pour le moins, s'agissant de la mastérisation des concours pour l'année universitaire 2010-2011, un moratoire d'une année, revendication minimale commune à toutes les organisations syndicales.

### **La CGT-Educ'Action Créteil appelle :**

- au retrait sans condition et immédiat de la réforme des concours et de la formation des enseignants et CPE.
- au maintien des concours dans leur configuration actuelle.
- au rétablissement des postes supprimés dans l'Education et au recrutement de fonctionnaires à la hauteur des besoins.
- au maintien en fonctionnement de tous les sites dans l'IUFM et au maintien du maillage territorial des formations dans chaque département avec des équipes pluri-catégorielles du 1er et du 2nd degrés (général, technologique et professionnel), des enseignants-chercheurs et des personnels BIATOS en nombre.

**On ne peut, pour autant, se satisfaire du statu quo.** La formation à l'IUFM est actuellement insuffisante. Les stagiaires ne sont suffisamment ni préparés ni formés au métier d'enseignant et trop souvent livrés à eux-mêmes.

### **La CGT-Educ'Action Créteil revendique :**

- une formation en 2 ans après le concours (fin de licence) avec une prise en responsabilité progressive des élèves en deuxième année. Les contenus des formations doivent être l'objet d'une concertation entre les stagiaires et les formateurs afin d'être au plus près des besoins pédagogiques, didactiques et disciplinaires.
- une validation diplômante niveau Master (bac + 5) de la formation, cette hausse du niveau de qualification doit être reconnue, comme une nouvelle grille indiciaire basée sur celle, au minimum des agrégés, et calquée sur celle des grilles d'ingénieurs.
- une certification ouvrant droit à une VAE validant la formation préparatoire au concours.
- l'augmentation des postes mis aux concours externes et internes.
- un revenu minimum étudiant professeur permettant aux étudiants préparant les concours des conditions de vie et d'études satisfaisantes. Les étudiants professeurs en difficulté doivent avoir la possibilité de prolonger leur formation.
- la mise en place d'une grille d'évaluation nationale et d'une fiche de suivi d'évaluation formative remise au stagiaire.
- la possibilité, pour les stagiaires, d'accéder à l'ensemble des documents concernant leur titularisation.
- la création de commissions paritaires pour la titularisation et l'affectation des stagiaires.
- le droit au redoublement avec un suivi adapté.
- la reconnaissance de position de néo-titulaire avec une réduction horaire hebdomadaire et des stages adaptés.

**Le droit à la formation continue est complètement bafoué, la CGT-Educ'Action Créteil revendique un temps de formation continue correspondant au moins à 10 % du temps de travail, soit 4 semaines par an, sur le temps de travail, avec remplacement, cumulable pendant 10 ans. La CGT revendique un plan de titularisation des Non- Titulaires en poste, sans condition de concours, ni de nationalité.**

**La CGT-Educ'Action appelle à participer à toutes les actions qui seront décidées pour s'opposer à cette réforme. Elle appelle les personnels du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré à converger dans la lutte avec les personnels du supérieur.**

**La CGT-Educ'Action Ile-de-France appelle donc à la grève le mercredi 11 mars 2009 et appelle les personnels à préparer la grève interprofessionnelle du jeudi 19 mars 2009.**